



**EPL STELLAE
VILLE DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 6

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril

Le Conseil d'Administration de l'EPL Stellae de la Commune
LA TRINITÉ

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Président

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le mercredi 15 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°10 - Partenariat avec les établissements hôteliers pour l'hébergement des artistes et équipes accueillis par La Stella

PRÉSENT(E)S :

M. Rudy Accossato

Mme Chantal Carrié

Mme Marie-Pierre Parini

M. Didier Razafindralambo

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Ladislav Polski représenté par M. Rudy Accossato

M. Jean-Paul Genieys représenté par Mme Marie-Pierre Parini

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 006-943128926-20260505-DEL10HOTEL-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 avril 2026

N°10

Objet : Partenariat avec les établissements hôteliers pour l'hébergement des artistes et équipes accueillis par La Stella

Classification : 8 – Domaines de compétence par thèmes – 8.9 - Culture

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de La Trinité du 12 décembre 2024, relative à la création de l'Établissement Public Local STELLAE,

Considérant que l'Établissement Public Local Stellae est gestionnaire de la salle de spectacle La Stella, située place Jean Moulin, 06 340 La Trinité,

Considérant que La Stella accueille, dans le cadre de sa programmation culturelle, des artistes et des équipes techniques nécessitant des solutions d'hébergement adaptées aux contraintes professionnelles du spectacle vivant,

Considérant la nécessité d'héberger les artistes dans le cadre de la programmation de La Stella,

Considérant la nécessité de disposer de plusieurs solutions d'hébergement complémentaires, situées à proximité de La Stella, de l'aéroport ou du centre-ville et de la gare de Nice, afin de répondre à la diversité des projets artistiques et aux modalités de déplacements des artistes et équipes techniques,

Considérant que le choix des établissements hôteliers partenaires devra répondre à des exigences de qualité et de fonctionnalité nécessaires à l'accueil d'artistes et d'équipes techniques dans le cadre des activités de La Stella,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Approuve** la prise en charge hôtelière des artistes et équipes techniques accueillis dans le cadre de la programmation de La Stella, afin de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre de conventions de partenariat,

- **Autorise** le Président de l'EPL Stellae à signer lesdites conventions.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme



Ladislav POLSKI,

**Président de l'Etablissement
Public Local Stellae**

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0